



Modalités de collaboration des parties prenantes concernées¹

1. Les présentes modalités de collaboration des parties prenantes concernées aux travaux du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée, ouvert à tous les États et à toutes les organisations d'intégration économique régionale visés à l'article 32 de l'Accord de l'OMS sur les pandémies, sont établies en application de la résolution WHA78.1 (2025), qui dispose que le Groupe de travail intergouvernemental suit les modalités de collaboration des parties prenantes concernées de l'organe intergouvernemental de négociation chargé de rédiger et de négocier une convention, un accord ou un autre instrument international de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies. Elles constituent un document évolutif que le Groupe de travail intergouvernemental pourra décider d'actualiser s'il le souhaite. Ces modalités, ainsi que toute mise à jour ultérieure, seront rendues publiques sous un format Web accessible et communiquées aux États Membres.

2. Les modalités de collaboration des parties prenantes concernées du Groupe de travail intergouvernemental reposent sur la dernière version approuvée par l'organe de négociation à la reprise de sa treizième réunion.² À la huitième réunion, le Groupe de travail intergouvernemental a approuvé une entité supplémentaire qu'un État Membre avait proposé d'inscrire à l'annexe E des modalités. La version actuelle des modalités reflète cette décision.

¹ L'approche exposée dans le présent document est sans préjudice de la collaboration que les États Membres ont engagée avec les parties prenantes concernées et au niveau régional, par l'intermédiaire des comités régionaux. On s'attachera, dans la mesure du possible, à ce qu'elle soit cohérente avec les processus des Nations Unies.

² Comme actualisé dans les documents A/IGWG/2/4 et A/IGWG/4/3 Rev.1.

Parties prenantes	Invitées à assister aux séances publiques des réunions du Groupe de travail intergouvernemental, et à y prendre la parole ³ à la discrétion de la coprésidence	Invitées à assister aux réunions des sous-groupes du Groupe de travail intergouvernemental, ⁴ et à y prendre la parole ⁴ à la discrétion des présidents et/ou présidentes des sous-groupes	Invitées à apporter une contribution au Groupe de travail intergouvernemental (via un portail électronique, à l'occasion d'une « audition » publique et/ou lors d'un segment d'une séance) ⁵
Organisations du système des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales avec lesquelles l'OMS a établi des relations effectives (annexe A)	Oui	Oui	Oui
Observateurs (annexe B)	Oui	Oui	Oui
Acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS (annexe C)	Oui	Oui	Oui
Autres parties prenantes, selon qu'en décide le Groupe de travail intergouvernemental	Oui pour les entités énumérées à l'annexe D	Oui pour les entités énumérées à l'annexe D	Oui pour les entités énumérées à l'annexe D ou à l'annexe E

Annexe A : Organisations du système des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales avec lesquelles l'OMS a établi des relations effectives

1. Organisation des Nations Unies
2. Banque africaine de développement et Fonds africain de développement
3. Commission de l'Union africaine
4. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
5. Banque islamique de développement
6. Fonds international de développement agricole
7. Organisation internationale du travail
8. Ligue des États arabes
9. Organisation internationale de la francophonie
10. Organisation mondiale de la santé animale
11. Agence internationale de l'énergie atomique
12. Organisation panaméricaine de la Santé
13. Comité international de médecine militaire

³ Le président ou la présidente de la réunion peut limiter le temps de parole d'une partie prenante, à moins que le Groupe de travail intergouvernemental n'en décide autrement. Il convient d'encourager les parties prenantes à soumettre des contributions écrites.

⁴ À l'exception des groupes de rédaction, conformément au paragraphe 19 de la proposition relative aux méthodes de travail du Groupe de travail intergouvernemental (document A/IGWG/1/2), à moins que le Groupe de travail n'en décide autrement.

⁵ Certains groupes de travail intergouvernementaux précédents ont collaboré avec une ou plusieurs catégories de parties prenantes suivant diverses modalités : 1) en invitant les parties prenantes à assister aux réunions en qualité d'observateurs ; 2) en réservant, lors d'une ou de plusieurs réunions, une période pour que les parties prenantes puissent intervenir ; 3) en organisant des réunions distinctes ou des « auditions », où les parties prenantes étaient invitées à apporter une contribution (dans certains cas, ces réunions étaient suivies de séances à huis clos où le groupe de travail discutait des contributions apportées) ; et 4) en étendant aux parties prenantes la possibilité de participer à des consultations par voie électronique.

14. Centre Sud
15. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
16. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
17. Union postale universelle
18. Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
19. Organisation météorologique mondiale
20. Organisation internationale de droit du développement

Annexe B : Observateurs⁶

1. Gavi, l'Alliance du Vaccin
2. Ordre de Malte
3. Comité international de la Croix-Rouge
4. Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
5. Union interparlementaire
6. Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

Annexe C : Acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS

La liste des entités en relations officielles avec l'OMS peut être consultée sur le site Web de l'OMS à l'adresse <https://www.who.int/publications/m/item/non-state-actors-in-official-relations-with-who>.

Annexe D : Autres parties prenantes qui, sur décision du Groupe de travail intergouvernemental, sont invitées : 1) à assister aux séances publiques de ses réunions ; 2) à prendre la parole lors des séances publiques de ses réunions, à la discrétion de la coprésidence ; et 3) à lui apporter une contribution (via un portail électronique, à l'occasion d'une « audition » publique et/ou lors d'un segment d'une séance)

1. Agence de santé publique des Caraïbes
2. Association du transport aérien international
3. Banque asiatique de développement
4. Banque européenne pour la reconstruction et le développement
5. Banque interaméricaine de développement
6. Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires
7. Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes
8. Centres africains de prévention et de contrôle des maladies (CDC-Afrique)
9. Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies (CEPI)
10. Commission de l'Union africaine
11. Conseil de l'Europe
12. Conseil des ministres de la santé du Conseil de coopération des États arabes du Golfe
13. Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19
14. Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
15. Équipe spéciale africaine d'acquisition de vaccins (AVATT)
16. Fédération internationale des armateurs
17. Fonds des Nations Unies pour la population
18. Fonds des Nations Unies pour l'enfance
19. Fonds monétaire international
20. Forum des îles du Pacifique
21. Groupe de la Banque mondiale
22. Groupement d'accès aux technologies contre la COVID-19 (C-TAP)

⁶ Conformément à la résolution WHA78.1 (2025), les observateurs de l'OMS que sont la Palestine et le Saint-Siège sont des participants au Groupe de travail intergouvernemental et n'entrent donc pas dans la catégorie des « parties prenantes concernées ».

23. Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
24. Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
25. Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social
26. International Association of National Public Health Institutes (IANPHI)
27. Médecins sans frontières international
28. Medicines Patent Pool
29. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
30. Organisation de coopération économique
31. Organisation de coopération et de développement économiques
32. Organisation de la coopération islamique
33. Organisation des États américains
34. Organisation de l'aviation civile internationale
35. Organisations économiques régionales
36. Organisation internationale pour les migrations
37. Organisation maritime internationale
38. Organisation mondiale du commerce
39. Programme alimentaire mondial
40. Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
41. Programme des Nations Unies pour l'environnement, y compris la Convention sur la diversité biologique
42. Programme des Nations Unies pour le développement
43. Unitaid
44. Secrétariat du Commonwealth

La liste pourra être modifiée sur décision du Groupe de travail intergouvernemental.

Annexe E : Autres parties prenantes qui, sur décision du Groupe de travail intergouvernemental, sont invitées à lui apporter une contribution (via un portail électronique, à l'occasion d'une « audition » publique et/ou lors d'un segment d'une séance)

1. Action for Animal Health
2. AdvaMed
3. Africa Health Business
4. African Medical Research Council
5. Agence brésilienne de réglementation sanitaire
6. AIDS Healthcare Foundation Brazil
7. Armauer Hansen Research Institute
8. Association des laboratoires officiels du Brésil
9. Association éthiopienne de santé publique
10. Autorité intergouvernementale pour le développement
11. Autorité sud-africaine de réglementation des produits de santé
12. Biotechnology Innovation Organization
13. Born Free Foundation
14. Botswana Council of Non-Governmental Organisations
15. Botswana Institute for Development Policy Analysis
16. CDC de Chine
17. Centre collaborateur de l'OMS pour la formation et la recherche en santé mentale
18. Centre collaborateur de l'OMS pour la législation sanitaire et la bioéthique
19. Centre collaborateur de l'OMS pour la législation sanitaire nationale et mondiale
20. Centre collaborateur de l'OMS pour la médecine fondée sur les faits

21. Centre collaborateur de l'OMS pour la promotion de la santé dans les hôpitaux et les soins de santé
22. Centre collaborateur de l'OMS pour la recherche et la formation en soins infirmiers
23. Centre collaborateur de l'OMS pour le renforcement des laboratoires et l'évaluation des technologies de diagnostic
24. Centre collaborateur de l'OMS pour les politiques relatives à la tarification et au remboursement des médicaments
25. Centre de droit international et de stratégie, Institut de droit et de technologie, Université Renmin de Chine
26. Centre d'éducation pour la santé collective, Faculté de Médecine, Université fédérale du Minas Gerais
27. Centre de recherches mondiales en santé, Université nationale de Séoul
28. Centre étatique de recherche en virologie et en biotechnologie (« Vector ») du Rospotrebnadzor
29. Centre for Global Child Health, Hospital for Sick Children (SickKids)
30. Centre for Intellectual Property and Information Law (CIPIL)
31. Centre for International Studies
32. Centre national de recherche médicale sur la phthisiologie-pneumologie et les maladies infectieuses du Ministère de la santé de la Fédération de Russie
33. Chambre de commerce internationale
34. Charité Universitätsmedizin Berlin/German Research Foundation
35. Coalition STOPAIDS
36. Communauté de développement de l'Afrique australe
37. Communauté de l'Afrique de l'Est
38. Communauté des Caraïbes
39. Conseil national de science et de technologie (CONACYT)
40. Conservation International
41. Consortium of Universities for Global Health
42. Council for Scientific and Industrial Research
43. CSU2030
44. Dahdaleh Institute for Global Health Research, York University (Canada)
45. Developing Countries Vaccine Manufacturers Network International (DCVMN)
46. Disability Rights Fund
47. DNA Data Bank of Japan
48. East Central and Southern Africa Health Community
49. École nationale de santé publique de Tulane
50. École nationale de santé publique, Université nouvelle de Lisbonne
51. Équipe d'étude sur la solidarité pour l'équité vaccinale
52. Ethiopian Airlines
53. European Virus Archive – AISBL (EVA – AISBL)
54. Fondation Oswaldo Cruz
55. Fondation Salud por Derecho
56. Fondation Skoll
57. Frontline AIDS
58. Geneva Global Health Hub
59. GHIT Fund
60. Global Alliance of Foundations
61. Global cities Hub
62. Global Health Technologies Coalition
63. Global Strategy Lab
64. GNP+
65. Groupe consultatif sur le Cadre PIP

66. Groupe consultatif technique de l'OMS sur les connaissances et les sciences comportementales au service de la santé
67. Groupe d'experts de haut niveau pour l'approche « Une seule santé »
68. Groupe hospitalier Conceição
69. Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie
70. Health Sector High Level Consultative Council (Business Botswana)
71. HPV Global action
72. IICS (Health Sciences Research Institute)
73. Initiative mondiale d'échange de données sur la grippe (GISAIID)
74. INNOVARTE
75. Institut Bernhard-Nocht de médecine tropicale
76. Institut Butantan
77. Institut central de recherche en épidémiologie du Rospotrebnadzor
78. Institut de hautes études internationales et du développement (Genève)
79. Institut de médecine tropicale
80. Institut de recherche scientifique sur la peste (« Microbe ») du Service fédéral de surveillance de la protection des droits des consommateurs et du bien-être de la population (Rospotrebnadzor)
81. Institut de recherche Smorodintsev sur la grippe du Ministère de la santé de la Fédération de Russie
82. Institut de santé publique, Université de Porto
83. Institut éthiopien de santé publique
84. Institut européen de bio-informatique
85. Institut Evandro Chagas
86. Institut fédéral de recherche pour l'organisation et l'informatique sanitaires du Ministère de la santé de la Fédération de Russie
87. Institut Friedrich Loeffler
88. Institut Leibniz DSMZ (Collection allemande de micro-organismes et de cultures cellulaires)
89. International Centre for Antimicrobial Resistance Solutions (ICARS)
90. International Coalition for Animal Protection
91. International Disability Alliance
92. International Network for Antimicrobial Resistance Social Science
93. International Peace Institute
94. Johns Hopkins Center for Health Security
95. Mécanisme de participation de la société civile pour la CSU2030
96. Medicines Law and Policy
97. Metabiota
98. National Association of Manufacturers/Engaging America's Global Leadership Coalition
99. National Center for Disease Control (Inde)
100. National Institute of Communicable Disease (Afrique du Sud)
101. National Institute of Virology (Inde)
102. Open Philanthropy
103. Open Society Foundations
104. Rani
105. Panel for a Global Public Health Convention
106. Pathoplexus
107. Pax sapiens
108. Plan International Canada
109. Plateforme des organisations de la société civile pour l'Accélérateur ACT
110. Plateforme des organisations non gouvernementales portugaises œuvrant en faveur du développement
111. PREZODE (PREventing ZOonotic Disease Emergence)

112. Professeur Yemane Berhane – Conseiller scientifique national auprès du Ministère de la santé (Éthiopie)
113. Professeure Ilona Kickbusch, PhD
114. Public Citizen
115. QUATRE PATTES (VIER PFOTEN International)
116. Réseau d'organisations de la société civile japonaises pour la santé mondiale
117. Resolve to Save Lives
118. Right to Health Action
119. Spark Street Advisors
120. Tata Institute of Fundamental Research
121. The Pandemic Institute
122. The Peter Doherty Institute for Infection and Immunity
123. Third World Network
124. UNITE Réseau mondial de parlementaires pour mettre fin aux maladies infectieuses
125. Université d'Addis-Abeba
126. Université de Namibie
127. Université des sciences et technologies de Namibie
128. Université du Botswana
129. Université médicale étatique de Smolensk du Ministère de la santé de la Fédération de Russie
130. University of the West Indies Mona Campus
131. VINEx
132. Wemos
133. Wild Life Institute of India
134. Wildlife Conservation Society
135. World Data Center for Microorganisms
136. World Wide Fund For Nature
137. Zoological Society of London
